



INTERVENTION DU 17 DECEMBRE 2025

CAMERA DU CAUSSE

CAUSSE VIDANGES

2087 route de cressensac

46600 CUZANCE

FRANCE

Tel : +33 6 08 01 92 96

Port. : +33 7 44 78 27 48

cameraducausse46@gmail.com

cameraducausse.com

N° TVA Intracommunautaire : FR89953254851

N° SIRET : 95325485100017

Code NAF : 71.20B

LG2E

LAVERDET Joël

La Lande

46200 MAYRAC

Email : joel.laverdet@wanadoo.fr

FACTURE N° 25-12-100

Le mercredi 31 décembre 2025

Référence	Désignation	Quantité	PU Vente	TVA	Montant HT	Image
	DEBOUCHAGE	1,00	170,00 €	20,00	170,00 €	

Payer le 12.01.26
Virement

Conditions de paiement :

- 100,00 % soit 204,00 € à payer le :
26/12/2025 (paiement comptant).

Total HT	170,00 €
TVA (20 %)	34,00 €
Total TTC	204,00 €

Coordonnées bancaires : BANQUE POPULAIRE OCCITANE

IBAN : FR76 1780 7008 0455 5219 6047 013

BIC/SWIFT : CCBPFRPTLS

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80.335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.
Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement)
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.